

Charlesbourg, le 12 janvier 2001

Madame Myriam Baril, ing.
Chef, Planification des projets de production
Hydro-Québec
75, boul. René Lévesque Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc

Madame,

Dans le cadre de l'analyse technico-économique du projet cité en rubrique, la Direction du développement électrique souhaite que la société d'État lui transmette les renseignements suivants :

1. Pour la justification énergétique du projet d'aménagement de la rivière Toulnostouc :
 - a) Un tableau de l'évolution escompté des besoins globaux d'énergie, y présentant l'offre et la demande dans un scénario moyen (en TWI) pour les dix prochaines années, incluant les divers segments de marchés (résidentiel, industriel, commercial, économie d'énergie, importation, exportation, production privée, pertes sur le réseau) ;
 - b) Un tableau similaire en a) pour les besoins en puissance (en MW) ;
 - c) Un argumentaire appuyé d'un graphique qui justifie l'insertion du projet Toulnostouc dans le parc d'équipements planifié pour les dix prochaines années (2000 à 2010) ;
 - d) Un graphique indiquant la variation du facteur d'utilisation (F.U.) au cours des mois d'une année ;

... 2

Direction du développement électrique

5700, 4^e Avenue Ouest, 4^e étage (A-416)
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6386
Télécopieur : (418) 646-1878
Courriel : dev.elect@mm.gouv.qc.ca

Madame Myriam Baril

2

- e) La démonstration qu'il n'y aura pas d'engorgement avec l'ajout de la production de cette centrale sur les trois lignes existantes au départ du poste Micoua.
2. Pour l'aspect économique du projet :
- Le texte des ententes signées avec le milieu (MRC, municipalités, Autochtones).
3. L'ajout au Résumé vulgarisé des Cartes 1, 2 et 3 du document «Renseignements généraux», daté de novembre 1997.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,



René Paquette

RP/AT/fb

c.c. Guy Dubé, ing.
Philippe Nazon, ing.
Alain Tremblay, ing. ✓

Le 22 janvier 2001

Myriam Baril, Ing.
Chef — Planification des projets de
production

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque ouest
10^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Monsieur René Paquette
Directeur
Direction du développement électrique
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
4^e étage (A-416)
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc

Monsieur,

Vous trouverez ci-jointes les réponses aux questions de votre mémo du 12 janvier dernier concernant le projet Toulnostouc.

Question 1 a) b) c) et d) Voir les tableaux et graphiques à l'annexe 1.

Question 1 e)

Réponse 1 e) En ce qui concerne le raccordement au réseau de transport, l'intégration de la centrale de la Toulnostouc se fera au poste Micoua grâce à une ligne à 315 kV d'une longueur d'environ 55 km. Aucun agrandissement du poste Micoua n'est envisagé. Nous anticipons seulement des modifications mineures et ce, à l'intérieur des limites actuelles du poste Micoua.

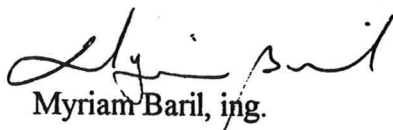
La capacité des quatre lignes à 735 kV raccordées à ce poste est suffisante pour transiter la totalité de la puissance de la centrale de la Toulnostouc. De plus, aucune ligne additionnelle à 735 kV n'est requise.

Question 2 Voir Documents de l'annexe 2.

Question 3 Voir Cartes de l'annexe 3.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur Paquette, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Chef — Planification des projets de production
Direction principale — Marchés de gros et projets de développement

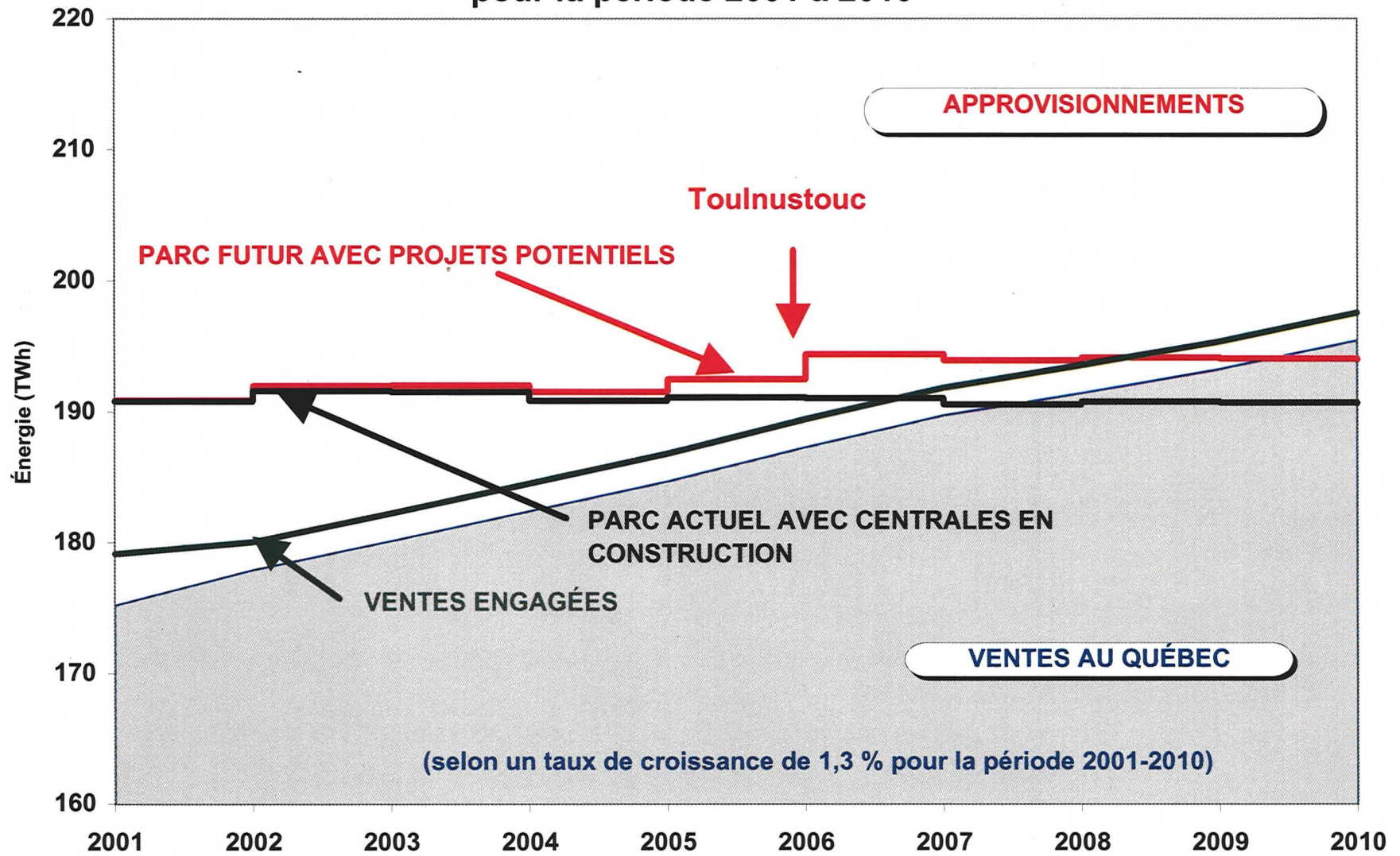

Myriam Baril, ing.

MB/cr

c.c. Daniel Garant
Christine Brunelle

ANNEXE 1

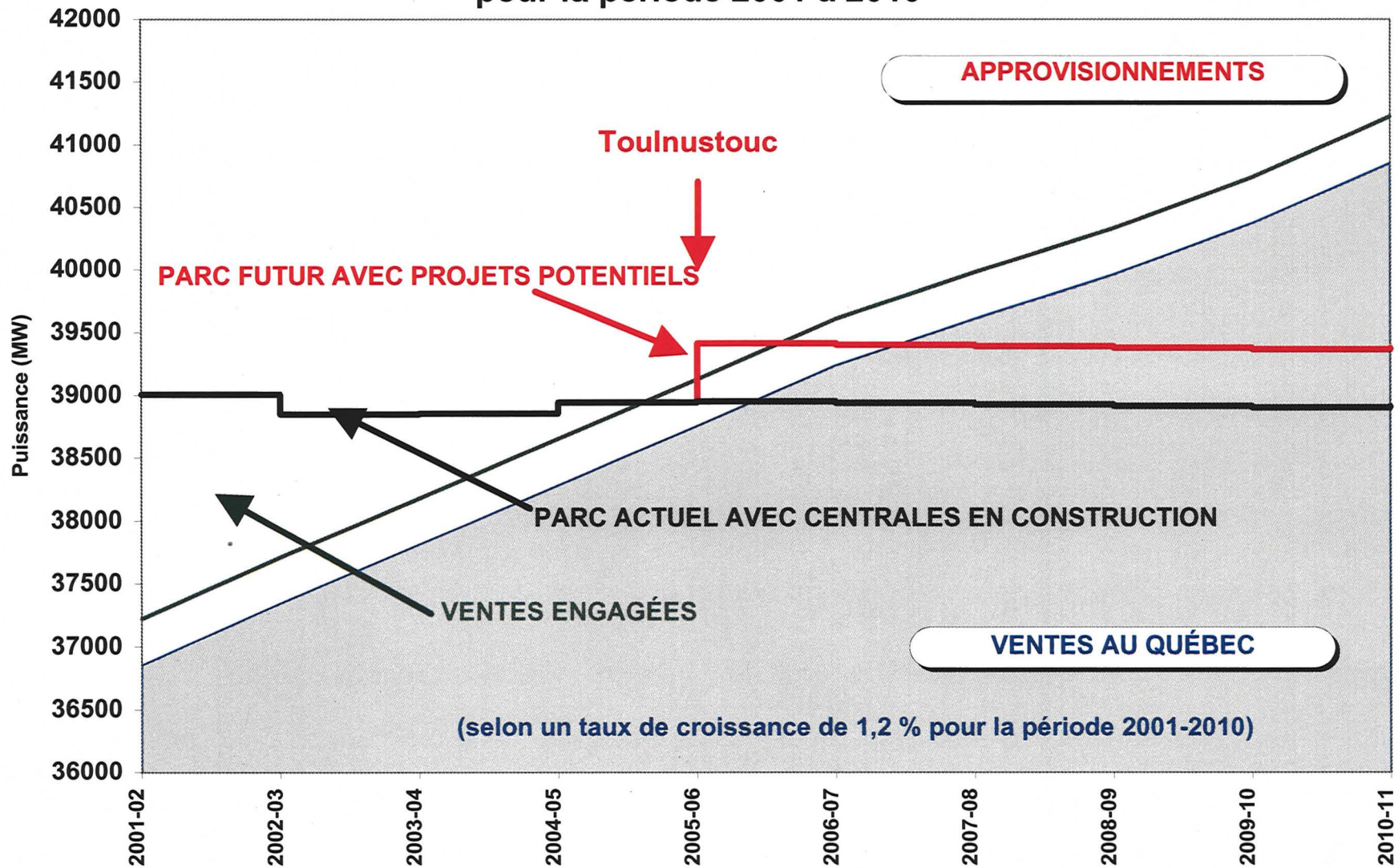
Les besoins en électricité et les approvisionnements potentiels (TWh) pour la période 2001 à 2010



BILAN ÉNERGÉTIQUE 2001-2010 (TWh)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Croissance 2001-2010	
											totale	en %
Besoins d'électricité (TWh)												
	← Mise à jour du Plan stratégique →											
Ventes au Québec (revue d'avril 2000)	156.7	160.7	162.5	164.5	166.4	168.8	170.8	172.4	173.9	175.9	19.2	1.29%
domestique et agricole	52.4	53.0	53.5	54.0	54.6	55.1	55.5	55.9	56.3	57.0	4.6	0.94%
général et inst	30.2	30.6	30.9	31.3	31.7	32.0	32.3	32.6	32.9	33.2	3.0	1.06%
industriel - PME	9.6	9.8	10.1	10.3	10.4	10.6	10.7	10.9	11.0	11.2	1.6	1.73%
industriel -Grande-ent	59.9	62.7	63.4	64.3	65.1	66.4	67.5	68.1	68.7	69.4	9.5	1.65%
autres	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	0.5	1.15%
Contrats existants et engagements	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	-2	
Livraisons selon ententes	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	-2	
Pertes électriques	14	14	14	15	15	15	16	16	16	16	3	
A Total des besoins (TWh)	179	180	182	185	187	189	192	194	195	198	18	1.09%
Approvisionnements (TWh)												
Parc actuel HQ et autres approvisionnements	190	188	188	187	188	187	187	187	187	187		
Centrales en construction	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
Améliorations de centrales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3		
B Total des approvisionnements (TWh)	191	192	192	191	191	191	191	191	191	191		
Bilan = B - A (TWh)												
Projets en demande d'autorisations	0	0	0	1	1	3	3	3	3	3		
C Total des approvisionnement avec projets potentiels (TWh)	191	192	192	192	192	194	194	194	194	194		
Bilan = C - A (TWh)												
	12	12	10	7	6	5	2	1	-1	-4		

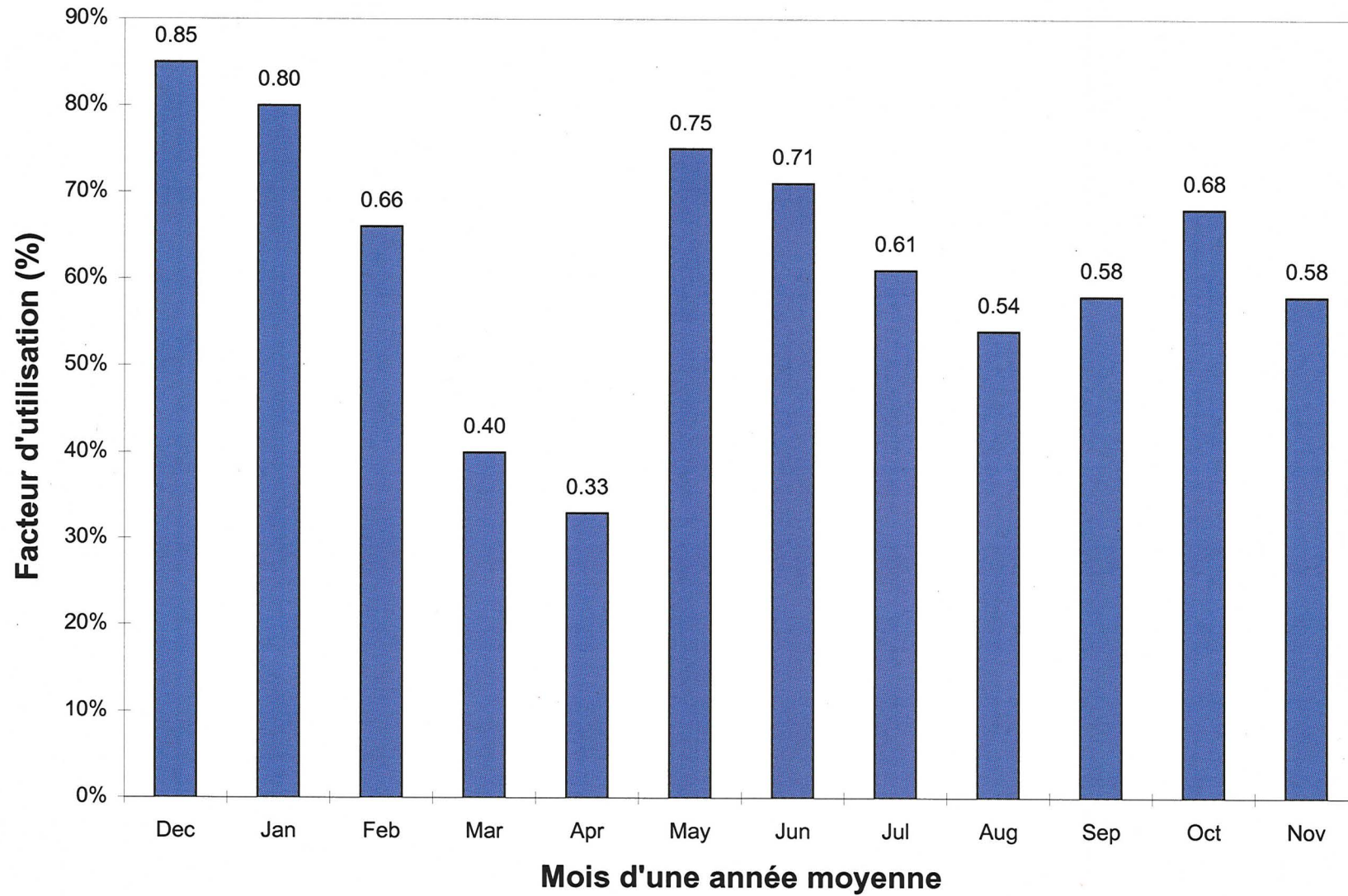
Les besoins en électricité et les approvisionnements potentiels (MW) pour la période 2001 à 2010



BILAN EN PUISSANCE 2001-2010 (MW)

	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	Croissance 2001-2010	
											Totale	en %
Besoins d'électricité (avec pertes) (MW)												
Ventes au Québec (incluant réserve requise)	36477	36970	37438	37912	38385	38864	39233	39584	39993	40478	4001	1.2%
Ventes marchés externes	370	370	370	370	370	370	370	370	370	370	0	0.0%
Livraisons selon ententes	374	374	374	374	374	374	374	374	374	374	0	0.0%
A Total des besoins (MW)	37221	37714	38182	38656	39129	39608	39977	40328	40737	41221	4001	1.1%
Approvisionnements (MW)												
Parc actuel HQ et autres approvisionnements	38077	37915	37901	37887	37873	37859	37844	37830	37814	37824		
Centrales en construction	918	918	918	999	999	999	999	999	999	999		
Améliorations de centrales	12	17	37	57	79	81	84	86	90	90		
B Total des approvisionnements (MW)	39007	38850	38856	38943	38951	38939	38927	38915	38903	38913		
Bilan = B - A	1786	1137	675	288	-177	-668	-1049	-1412	-1833	-2308		
Projet en demande d'autorisation	0	0	0	0	465	465	465	465	465	465		
C Total des approvisionnement avec projet potentiel (MW)	39007	38850	38856	38943	39416	39404	39392	39380	39368	39378		
Bilan - C - A	1786	1137	675	288	288	-203	-584	-947	-1368	-1843		

Facteur d'utilisation de la centrale de la Toulnostouc



ANNEXE 2

Betsiamites, le lundi 21 juin 1999

Entente de partenariat entre le Conseil de bande des Montagnais de Betsiamites et Hydro-Québec : projets hydroélectriques sur la Côte-Nord

Le Conseil de bande des Montagnais de Betsiamites et Hydro-Québec s'associent en partenariat dans le cadre de la réalisation de projets hydroélectriques sur la Côte-Nord.

Les travaux de dérivation partielle des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane représenteront des investissements d'environ 82 M\$. La participation des Innu-Montagnais de Betsiamites s'élève à 17,5 % de ce montant.

L'entente prévoit aussi la construction d'une centrale sur la rivière Tounustouc, qui représentera de la part d'Hydro-Québec des investissements de plus de 600 M\$.

L'entente de principe a été signée par le chef des Innu-Montagnais de Betsiamites, René Simon, et André Caillé, pdg d'Hydro-Québec près de Betsiamites sur la Côte-Nord, aujourd'hui, date de la Journée nationale des autochtones. La signature a eu lieu dans le cadre de l'inauguration du Centre d'interprétation de la culture innu à Papinachois.

« C'est avec beaucoup d'optimisme, a déclaré le chef René Simon, que les Innu-Montagnais de Betsiamites, leurs enfants et leurs petits enfants entreprendront le prochain millénaire. Cette entente de principe de partenariat permettra la création de nombreux emplois, la formation d'entreprises nouvelles, la restauration d'une des plus belles rivières à saumon du patrimoine innu-montagnais et des développements majeurs qui auront un impact sur la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. »

Pour sa part, le pdg d'Hydro-Québec, André Caillé, estime « qu'il s'agit d'un grand jour. Hydro-Québec se réjouit d'avoir trouvé à Betsiamites un partenaire qui pourra participer à toutes les phases des travaux et dans le succès commercial du projet. »

Les eaux dérivées seront dirigées vers les centrales de la Bersimis-1 et de la Bersimis-2 pour un gain annuel de production d'environ 0,8 TWh alors que la centrale de la Toulnostouc, d'une puissance installée de 440 MW, fournira environ 2,0 TWh d'énergie annuellement.

Selon l'entente de principe, la mise en service des dérivations partielles des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons est prévue pour fin 2000 alors que celle de la Manouane l'est pour fin 2002. Quant à la centrale de la Toulnostouc, sa mise en service est prévue pour fin 2005.

L'entente qui a été signée prévoit aussi la réalisation d'études en vue d'une possible dérivation partielle de la rivière Boucher.

Dans les semaines à venir, le projet devrait faire l'objet d'ententes additionnelles avec les Conseils de bande d'Essipit et de Mashteuiash ainsi que les MRC Fjord-du-Saguenay, Haute-Côte-Nord, Lac-Saint-Jean-Est, Manicouagan et Maria-Chapdelaine.

Pour renseignements : # 1999-528F

Chantal Cleary
Le Groupe Cleary
Tél : (418) 842-3282
Courrier électronique: groupe.cleary@autochtones.com

Steve Flanagan
Hydro-Québec
Tél.: (514) 289-2220
Courrier électronique: flanagan.steve@hydro.qc.ca

Embargo jusqu'au 99-09-03

Montréal, le vendredi 3 septembre 1999

Signature de l'entente de partenariat entre Hydro-Québec et le Conseil de Betsiamites

Le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. André Caillé, et le chef du Conseil de BETSIAMITES, M. René Simon, ont signé, hier, à Montréal, l'entente Pesamit (1999), une entente de partenariat historique. Elle concerne la réalisation des projets de dérivation partielle des trois rivières, Manouane, Sault aux Cochons et Portneuf, de même que le projet de Centrale sur la rivière Toulmoustouc.

Les Innu-Montagnais de Betsiamites ont autorisé, à 79.5%, la signature de cette entente au cours d'un référendum qui a eu lieu le 18 août dernier.

Betsiamites investira, dans les trois projets de dérivation partielle, une somme évaluée à 14,500,000\$ et deviendra ainsi partenaire à 17.5% de la réalisation, de la production et de la vente d'électricité de ces dérivations partielles.

Cette entente contient aussi des clauses qui favorisent les emplois pour les Innu-Montagnais de Betsiamites sur les chantiers de construction et qui permettent la réalisation de contrats pour les entreprises montagnaises. Enfin, Hydro-Québec réalisera les mesures nécessaires de mitigation pour protéger l'environnement concerné par les développements de ces projets.

30

Pour renseignements :

Betsiamites
Chantal Cleary
Tél. : (418) 655-9967

Hydro-Québec
Équipe Médias et communication d'urgence
Claudine Aucuit
Tél. : (514) 289-3001

SOMMAIRE DE L'ENTENTE PESAMIT (1999)

RÉSUMÉ

Betsiamites recevra un montant minimal estimé à plus de \$100 millions durant les 50 premières années de l'entente. Ce montant pourra s'accroître selon l'évolution du prix de l'énergie au Québec et en Nouvelle-Angleterre.

Betsiamites pourra de plus bénéficier potentiellement d'importants contrats et de nombreux emplois en rapport avec ces projets, dont potentiellement 200 années-personnes en emploi et \$35 millions en contrats.

La durée de l'entente (99 ans) permettra également aux générations futures de Betsiamites de bénéficier des projets.

Certains risques sont cependant assumés par Betsiamites en rapport principalement avec les coûts des projets de dérivation, lesquels pourraient s'accroître en fonction de divers facteurs. Ces accroissements de coûts pourraient affecter négativement la valeur des projets pour Betsiamites.

PROJETS VISÉS

Dérivations partielles des rivières Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane et la centrale de la rivière Toulnostouc.

PARTENARIAT POUR LES PROJETS DE DÉRIVATION

Betsiamites investira 17,5% des coûts des projets, assumera une part des frais de turbinage, d'exploitation et de suivi environnemental et recevra une valeur équivalente à 17,5% de l'énergie totale des projets.

~~Le coût total estimé des projets de dérivation partielle avec les frais de financement durant la période de construction est estimé à environ \$82 millions. Betsiamites investira donc environ \$14,35 millions.~~

L'énergie totale additionnelle des projets de dérivation est estimée à environ 673,75 GWh. Betsiamites recevra une valeur équivalente à 117,9 GWh.

Hydro-Québec remettra à Betsiamites la valeur de l'énergie en fonction d'un prix de 3¢/kWh indexé en fonction de l'augmentation des tarifs d'électricité au Québec pour la composante « production » du prix de l'énergie. Ce prix pourra également comprendre une portion (50%) en relation avec les prix de la Nouvelle-Angleterre.

La durée initiale du partenariat est de 50 années. Betsiamites possède l'option de renouveler le partenariat pour une durée additionnelle de 49 années. La durée totale potentielle du partenariat est donc de 99 années.

FONDS COMMUNAUTAIRE DE BETSIAMITES

Un Fonds communautaire de Betsiamites sera créé dans lequel Hydro-Québec versera les sommes suivantes :

- 0,73% des coûts des projets de dérivation pour une contribution estimée de \$598,800 ;
- 0,5% des coûts de la ligne à 315 kV pour raccorder la centrale de la Touloustouc au réseau principal pour une contribution estimée de \$200,000 ;
- un montant forfaitaire de \$9,623,000 payé en 14 versements selon un échéancier établi en fonction de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du projet de centrale de la Touloustouc.

Contribution totale estimée d'Hydro-Québec au Fonds communautaire de Betsiamites :
\$10,421,800.

FONDS DES TRAVAUX CORRECTEURS

Pour les fins des travaux et programmes correcteurs, Hydro-Québec mettra à la disposition d'une société conjointe Betsiamites-Hydro-Québec un montant total de \$11 millions réparti comme suit :

- \$2,500,000 lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Portneuf ;
- \$3,000,000 lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Sault aux Cochons ;
- \$2,500,000 lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Manouane ;
- \$3,000,000 lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de centrale de la Toulnostouc.

VERSEMENTS ANTICIPÉS

Hydro-Québec versera à Betsiamites \$1,000,000 à la date de l'entrée en vigueur de l'Entente Pesamit (1999) et un \$300,000 additionnel un an plus tard.

EMPLOIS

Les objectifs d'emploi pour les Innus de Betsiamites sont fixés à 12,5% du total des emplois reliés aux projets.

Cet objectif pourrait mener à plus de 200 années-personnes d'emploi pour les Innus de Betsiamites.

TRAVAUX ET CONTRATS

Les objectifs de contrats octroyés aux entreprises innues de Betsiamites seront fixés à 10% de la valeur totale des contrats reliés aux Projets.

Cet objectif pourrait mener à des contrats ayant une valeur totale de près de \$35 millions pour les entreprises innues de Betsiamites.

À cet égard, les Innus de Betsiamites pourront se regrouper avec les Innus de Mashteuiatsh et d'Essipit pour accéder à ces contrats.

SITES ARCHÉOLOGIQUES ET SÉPULTURES

Des dispositions sont incorporées à l'entente concernant l'identification, la protection et la relocalisation des sites archéologiques et de sépultures innus qui pourraient être affectés par les projets. Les Innus de Betsiamites joueront un rôle important auprès d'Hydro-Québec à ces égards.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS

Hydro-Québec demeure responsable de l'évaluation environnementale des projets. Betsiamites collaborera étroitement à l'élaboration et à la réalisation d'études environnementales concernant les projets.

AUTRE DISPOSITION

Les parties s'engagent à collaborer ensemble pour mettre en œuvre l'entente et Betsiamites s'engage à déployer ses meilleurs efforts et à offrir son entière collaboration pour faciliter la réalisation des projets.

DESCRIPTION DES PROJETS

L'Entente Pesamit (1999) contient une description technique détaillée des projets et le calendrier de réalisation suivant :

<u>Projet</u>	<u>Mise en service</u>
Dérivation Portneuf	fin 2000
Dérivation Sault aux Cochons	fin 2000
Dérivation Manouane	fin 2002
Toulnoustouc	fin 2005

BUREAU DU PRÉFET

Baie-Comeau, le 28 octobre 1999

*Allocution de M. Georges-Henri Gagné
Préfet de la MRC de Manicouagan*

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE TOULNUSTOUC

Monsieur le député,
Messieurs les représentants d'Hydro-Québec, M. Caillé
Mesdames, messieurs les maires,
Monsieur le chef de Conseil de bande,
Chers amis,

C'est avec grande fierté que je signe aujourd'hui pour et au nom de la MRC de Manicouagan, avec les représentants de la Société Hydro-Québec, l'entente conduisant à la construction d'un important projet de développement hydroélectrique sur la Rivière Toulnostouc.

Pour la MRC de Manicouagan, cette entente constitue la mise en oeuvre d'une grande orientation de développement, identifiée dans le schéma d'aménagement, qui consiste à mettre en valeur et à développer l'ensemble des ressources naturelles du milieu, ceci afin de contrer les aspects négatifs de la monoindustrie. La diversification de l'économie régionale constitue en effet la pierre angulaire des objectifs de développement de la MRC de Manicouagan.

Depuis l'adoption de son schéma d'aménagement en mai 1988, la MRC de Manicouagan a effectué de nombreuses représentations auprès du gouvernement et de divers intervenants socio-économiques afin de rendre opérationnelle cette planification. À titre d'exemples, notre participation au débat public sur l'énergie, la gestion des baux de villégiature, la consultation sur le nouveau régime forestier et récemment, les audiences publiques sur l'eau.

Aujourd'hui, je suis particulièrement heureux de la conclusion de cette entente, car elle permet non seulement de développer notre ressource, mais également d'en retirer des avantages économiques

majeurs pour la région toute entière. En effet, cette entente permettra à la collectivité d'obtenir un ~~montant évalué à 13,2 millions de dollars qui seront investis via un fonds dans le développement de~~ chacune de nos collectivités.

C'est la MRC de Manicouagan qui, par cette entente, assume la responsabilité de constituer et de gérer ce fonds, selon des critères établis par son conseil. L'ensemble de la population aura accès à ce fonds pour investir dans des projets à caractère public et communautaire. Ainsi, chaque municipalité du territoire, y compris le TNO de la Rivière aux Outardes, pourront se prévaloir de ces montants pour réaliser différents projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique.

Le conseil de la MRC de Manicouagan n'a pas encore statué sur la façon de gérer et d'attribuer ces montants mais, d'ores et déjà, nous croyons que ce fonds devrait être perpétuel dans le sens qu'il pourrait être placé à long terme et ainsi de pouvoir compter sur des revenus d'intérêts réguliers et récurrents. Il s'agit en fait d'un héritage que l'on pourra léguer aux générations futures dans le but d'accomplir divers projets de développement.

Nous croyons que le milieu municipal pourra s'acquitter de façon satisfaisante de cette mission de développement, car les élus sont les représentants que la population a choisis pour gérer les deniers publics.

J'aimerais aussi remercier les représentants de la Société Hydro-Québec qui ont compris les besoins des régions en proposant une entente qui laisse toute la latitude de gestion des fonds aux décideurs locaux.

En conclusion, je souhaite que la signature de cette entente débouche sur l'obtention de redevances pour la mise en valeur de l'ensemble des ressources naturelles du milieu. En fin de compte, c'est la population toute entière de la MRC de Manicouagan, qui bénéficiera enfin de véritables outils de prise en main de son avenir économique.

Je vous remercie de votre attention et je suis persuadé que nous saurons réaliser du développement durable dans notre région.

Georges-Henri Gagné
Préfet
MRC de Manicouagan
1 (418) 589-9594



Le 28 octobre 1999

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

L'ENTENTE TOULNUSTOUC : UN PAS DE PLUS VERS DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES POUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Le CLD de Manicouagan est heureux de constater l'évolution positive de ce dossier qui favorisera le développement économique de la région.

La concrétisation de cette entente entre Hydro-Québec et la MRC de Manicouagan, au sujet du projet d'aménagement de la rivière Toulnostouc, démontre une fois de plus l'intérêt et les efforts d'Hydro-Québec et du milieu à créer un partenariat entre les communautés impliquées par le développement de production hydroélectrique.

Le CLD de Manicouagan souhaite que l'énergie nécessaire sera déployée par tous les partenaires impliqués au cours des différentes étapes qui mèneront à l'obtention des autorisations requises pour la mise en œuvre de la phase construction du projet.

Avec la même implication que dans le comité des retombées économiques du projet SM-3, le CLD s'assurera que la région reçoive sa juste part des travaux générés et ainsi maximiser les retombées pour les entreprises de la région. Le futur comité des retombées économiques du projet Toulnostouc bénéficiera du travail de pionnier et de l'expertise que son prédécesseur a su développer.

Depuis plusieurs années, les revendications des communautés de la région se sont orientées vers le développement économique à long terme. La présente entente constitue un geste très positif en ce sens. Il reviendra aux décideurs du milieu de fixer les paramètres pour maximiser les retombées économiques à long terme. Les organismes de développement économique sont prêts à y participer.

... 2

Il faut reconnaître dans la signature de l'entente d'aujourd'hui la concrétisation d'une approche de partenariat qui saura certainement être très bénéfique pour nos entreprises, pour la région et pour l'ensemble du Québec.

- 30 -

Source : Pierre Rousseau
Président

Embargo jusqu'à 19h00 jeudi 28 octobre 1999

Centrale de Toulnostouc : signature d'une entente entre Hydro-Québec et la MRC Manicouagan

Hydro-Québec et la MRC Manicouagan ont signé aujourd'hui une entente dans le cadre du projet de centrale hydroélectrique sur la Toulnostouc. L'entente porte sur la création d'un fonds de développement dans lequel Hydro-Québec versera 13 M\$ lors de l'obtention du Certificat d'autorisation environnemental du projet. Ce fonds permettra la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique sur le territoire de la MRC.

Hydro-Québec contribuera également un montant représentant 0,5 % des coûts d'une ligne à 315 kV pour raccorder la centrale de la Toulnostouc au réseau principal de transport.

Le préfet de la MRC Manicouagan, Georges-Henri Gagné, s'est félicité de cette entente qui « témoigne des avantages que représente un partenariat équitable avec Hydro-Québec et qui, en plus de servir l'intérêt commun des partenaires, vient enrichir le patrimoine des générations à venir ».

Pour sa part, le pdg d'Hydro-Québec, André Caillé, s'est déclaré heureux « de constater qu'avec la création de ce fonds, l'entreprise participe au développement de la MRC pour le bénéfice de ses citoyens d'aujourd'hui et de demain. »

Le fonds sera géré par la MRC de Manicouagan et il sera autonome en ce sens que les critères d'attribution des montants seront déterminés par la MRC.

On se rappellera que le projet Toulnostouc a récemment fait l'objet d'une entente avec les Innus de Betsiamites. Il s'agit d'une centrale hydroélectrique de 440 MW dont la production annuelle moyenne sera d'environ 2 TWh. Elle représente pour Hydro-Québec des investissements de 600 M \$. Sa construction devrait débuter après obtention des autorisations gouvernementales en 2001. Sa mise en service est prévue pour 2005.



COMMUNIQUÉ

Baie-Comeau, le 28 octobre 1999
Pour diffusion immédiate

Concertation et retombées : la Chambre de Commerce applaudit l'entente Toulnostouc

La Chambre de Commerce de Baie-Comeau a accueilli, avec enthousiasme, la signature de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et la M.R.C. de Manicouagan relativement au projet d'aménagement de la rivière Toulnostouc. Rappelons que cette entente prévoit le versement d'une somme de 13M\$ à la M.R.C. de Manicouagan dans l'éventualité où le projet verrait effectivement le jour.

Devant près de 250 personnes rassemblées à l'Hôtel le Manoir de Baie-Comeau pour la signature de l'entente, la présidente de l'organisme, Claire Chassé, a applaudi les efforts déployés par les partenaires afin de concrétiser ce projet. Elle a également souhaité que cette même volonté puisse animer l'ensemble des étapes qui devront être franchies avant la première levée de terre symbolique.

La présidente de la Chambre de Commerce de Baie-Comeau a particulièrement insisté sur l'importance de la concertation à laquelle se sont livrés les deux partenaires et sur la rentabilité attendue d'un tel projet. Au niveau de la concertation, Claire Chassé a mentionné que ce processus constituait, aux yeux de son organisme, une voie privilégiée pour favoriser l'acceptabilité d'un projet. Quant à la rentabilité, elle devait déclarer : « *En plus d'être rentables pour le promoteur, tous les projets devraient être acceptables et rentables pour la communauté aussi bien par les retombées engendrées en cours de réalisation du projet que par celles générées à long terme* ».

La Chambre de Commerce de Baie-Comeau a aussi mentionné, qu'avec cette entente de 13M\$, Hydro-Québec reconnaissait non seulement l'importance de se lier au développement de la région de façon particulière mais également la compétence et l'imputabilité des élus de la M.R.C. dans la gestion du fonds. Par ailleurs, l'organisme a vivement souhaité que ce fonds soit évidemment consacré au développement.

Madame Chassé a précisé que la Chambre de Commerce de Baie-Comeau entendait jouer, avec l'ensemble des partenaires impliqués, un rôle de tout premier plan, dans les prochains mois. *« Nous allons veiller à ce que les préoccupations de nos membres et de notre région soient prises en considération. Enfin, nous nous assurerons d'optimiser les retombées économiques pour notre région »* a déclaré Madame Chassé.

La présidente a souhaité que cette entente ait un effet d'entraînement sur la communauté d'affaires et a insisté sur l'importance pour que les gens d'affaires locaux consacrent temps et énergies afin de concrétiser les opportunités qui s'offrent à court, moyen et long terme.

-30-

Source: Chambre de Commerce de Baie-Comeau
Téléphone: 418-296-2010

Gabriel-Yvan Gagnon
Député du comté de Sagouéay

Québec, le 29 septembre 1999

Monsieur Jacques Brassard
Ministre des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau A.308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Entente de partenariat

Monsieur le Ministre,

Hydro-Québec procède à la conclusion d'ententes de partenariat avec certaines communautés locales dans le cadre d'une part, de travaux de dérivations partielles de rivières et d'autre part, de l'aménagement d'une centrale.

① J'ai cherché à plusieurs reprises à connaître les paramètres qui guidaient les négociations qui permettent la conclusion de ces ententes. Malheureusement j'ai compris que vous n'aviez pas reçu en temps utile les informations réclamées.

Mes préoccupations se situent essentiellement sur l'équité qui doit guider la négociation.

Les communautés autochtones qui représentent moins de 10% de la population reçoivent, dans le comté que je représente, autant que la population non-autochtone. Il s'agit des mêmes projets, sur le même territoire et, avec l'artifice d'une politique de deux poids deux mesures, les sommes accordées sont plus importantes pour le citoyen autochtone.

Je suis d'opinion que l'équité, sans être mathématique, doit fondamentalement tenir compte aussi du poids relatif de la population. Je crois que chaque citoyen, quelle que soit sa race, sa langue, sa religion, a le droit au même traitement, au même bénéfice de l'État ou de ses sociétés.

...2

L'affirmation de monsieur André Caillé, président d'Hydro-Québec, lors de la conférence de presse tenue le 27 septembre dernier à Tadoussac, à l'effet que le dépôt du plan stratégique de développement par Hydro-Québec constitue une information suffisante pour que l'actionnaire sache que la direction d'Hydro-Québec s'en autorise pour accorder davantage à un citoyen ou à un groupe de citoyens tels les autochtones, étouffe.

En tout respect pour l'opinion contraire, l'établissement de deux mécanismes, de deux véhicules différents, pour les mêmes dérivations partielles et la même construction de centrale, comporte des germes de division. Lorsqu'une communauté est privilégiée à même les richesses naturelles, de façon disproportionnée par rapport au plus grand nombre, cela constitue une situation insoutenable, voire même une injustice. Cette politique de deux poids deux mesures a fait l'objet de préoccupations exprimées par l'exécutif du CRD à votre collègue, ministre du Développement des Régions la semaine dernière à Baie-Comeau.

Je vous réitère qu'à mon point de vue les MRC n'avaient d'autre choix que d'aller de l'avant dans la conclusion de l'entente. Ceci constitue une amélioration par rapport à ce qui se passait auparavant. Un pas dans la bonne direction ne signifie pas que l'opération est réussie.

D'autre part, a-t-on l'assurance que la présentation publique faite des retombées de l'entente avec les autochtones correspond à la compréhension véhiculée à l'interne à l'Hydro?

Peut-on compter sur votre intervention, en votre qualité de ministre responsable de la région Côte-Nord et ministre titulaire d'Hydro-Québec, pour que l'iniquité observée soit corrigée en bonifiant les sociétés en commandite?

Comptant vous lire sous peu, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.


Gabriel-Yvan Gagnon

c.c. MM. André Caillé, président d'Hydro-Québec
Jean-Marie Delaunay, préfet de la MRC Haute Côte-Nord
Georges-Henri Gagné, préfet de la MRC Manicouagan
Pierre-Luc Gesgagné, cabinet du Premier ministre

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 13 octobre
1999, à 20 h 00, aux bureaux de la MRC de Manicouagan.**

SONT PRÉSENTS :

M. Georges Henri Gagné	Préfet
M. Claude Martel	Représentant de Baie-Comeau
M. Désiré Dérosby	Représentant de Baie-Trinité
M. Jean-Pierre Boulay	Représentant de Pointe-aux-Outardes
M. Jean-Charles Girard	Représentant de Chute-aux-Outardes
M. Clermond Coll	Représentant de Pointe-Label
M. Michel Lévesque	Représentant de Franquelin
M. Claude Grenier	Représentant de Godbout
Mme Claudine Emond	Représentante de Ragueneau
M. André Blais	Directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Linda Tremblay	Directrice à l'aménagement et au développement régional

RÉSOLUTION 99-184

ENTENTE CADRE : PROJET TOULNUSTOUC

- ATTENDU QU'** Hydro-Québec souhaite réaliser un projet de centrale hydroélectrique sur la Rivière Toulnostouc;
- ATTENDU QU'** Hydro-Québec souhaite que ce projet engendre des retombées économiques dans la région de Manicouagan;
- ATTENDU QU'** Hydro-Québec et la MRC de Manicouagan s'entendent sur la création d'un fonds de développement régional afin de favoriser la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique, dans la région de Manicouagan;
- ATTENDU QUE** de l'opinion de ce conseil, il est opportun de signer une entente avec Hydro-Québec concernant le projet de centrale hydroélectrique de la Rivière Toulnostouc selon les conditions édictées au protocole d'entente daté du 13 octobre 1999.

Sur motion de Michel Lévesque, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC de Manicouagan autorise le préfet et le directeur général / secrétaire-trésorier de la MRC, à signer pour et au nom du conseil de la MRC de Manicouagan, avec la société Hydro-Québec, une entente relative au projet de centrale hydroélectrique sur la Rivière Toulnostouc, le tout selon les clauses dudit protocole daté du 13 octobre 1999.

Baie-Comeau, ce 19ième jour du mois d'octobre 1999.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME :


André Blais
Directeur général et secrétaire-trésorier

HA-101/99

**ENTENTE AVEC LA MRC MANICOUAGAN
CONCERNÉE PAR LE PROJET DE
CENTRALE DE LA TOULNUSTOUC**

RÉSOLU :

D'autoriser Hydro-Québec à conclure une entente avec la MRC Manicouagan, pour la réalisation du projet de centrale Toulnostouc et pour le projet de la ligne de transport d'électricité reliant la centrale de Toulnostouc au réseau de TransÉnergie et pour ce faire, créer un fonds de développement régional afin de favoriser la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique dans la région Manicouagan ; les investissements requis ainsi que l'énergie produite étant indiqués à la recommandation versée au dossier du présent procès-verbal ;

D'autoriser Hydro-Québec à verser à la Municipalité régionale de Comté (MRC) Manicouagan, pour la réalisation du projet de centrale Toulnostouc, une somme forfaitaire de 13 M\$, à titre de contribution à un fonds de développement régional et, au même titre, pour le projet de la ligne de transport d'électricité reliant la centrale de Toulnostouc au réseau de TransÉnergie, un montant égal à 0,5 % du coût du projet ; ces montants seront remis conditionnellement à l'obtention des certificats d'autorisations environnementales des projets, étant entendu qu'ils libéreront Hydro-Québec de toutes ses obligations à l'égard de la MRC Manicouagan en vertu de sa politique de mise en valeur intégrée (PMVI) pour ces projets ;

D'autoriser M. André Caillé, président-directeur général ou M. Thierry Vandal, vice-président Planification stratégique et Développement ou toute personne autorisée conformément au *Répertoire des pouvoirs de décision*, ou M^e Marie-José Nadeau, vice-présidente Affaires corporatives et secrétaire générale, à faire toute chose utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution et à signer au nom d'Hydro-Québec tous actes et documents requis à cette fin, incluant l'entente précitée, pourvu qu'elle soit rédigée selon des modalités substantiellement conformes au projet d'entente joint à la recommandation versée au dossier du présent procès-verbal.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La Secrétaire adjointe,

Juvv

[Signature]

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 13 octobre
1999, à 20 h 00, aux bureaux de la MRC de Manicouagan.**

SONT PRÉSENTS :

M. Georges Henri Gagné
M. Claude Martel
M. Désiré Dérosby
M. Jean-Pierre Boulay
M. Jean-Charles Girard
M. Clermond Coll
M. Michel Lévesque
M. Claude Grenier
Mme Claudine Emond
M. André Blais
Mme Linda Tremblay

Préfet
Représentant de Baie-Comeau
Représentant de Baie-Trinité
Représentant de Pointe-aux-Outardes
Représentant de Chute-aux-Outardes
Représentant de Pointe-Lebel
Représentant de Franquelin
Représentant de Godbout
Représentante de Ragueneau
Directeur général et secrétaire-trésorier
Directrice à l'aménagement et au développement
régional

RÉSOLUTION 99-184

ENTENTE CADRE : PROJET TOULNUSTOUC

- ATTENDU QU'** Hydro-Québec souhaite réaliser un projet de centrale hydroélectrique sur la Rivière Toulnostouc;
- ATTENDU QU'** Hydro-Québec souhaite que ce projet engendre des retombées économiques dans la région de Manicouagan;
- ATTENDU QU'** Hydro-Québec et la MRC de Manicouagan s'entendent sur la création d'un fonds de développement régional afin de favoriser la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique, dans la région de Manicouagan;
- ATTENDU QUE** de l'opinion de ce conseil, il est opportun de signer une entente avec Hydro-Québec concernant le projet de centrale hydroélectrique de la Rivière Toulnostouc selon les conditions édictées au protocole d'entente daté du 13 octobre 1999.

Sur motion de Michel Lévesque, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la MRC de Manicouagan autorise le préfet et le directeur général / secrétaire-trésorier de la MRC, à signer pour et au nom du conseil de la MRC de Manicouagan, avec la société Hydro-Québec, une entente relative au projet de centrale hydroélectrique sur la Rivière Toulnostouc, le tout selon les clauses dudit protocole daté du 13 octobre 1999.

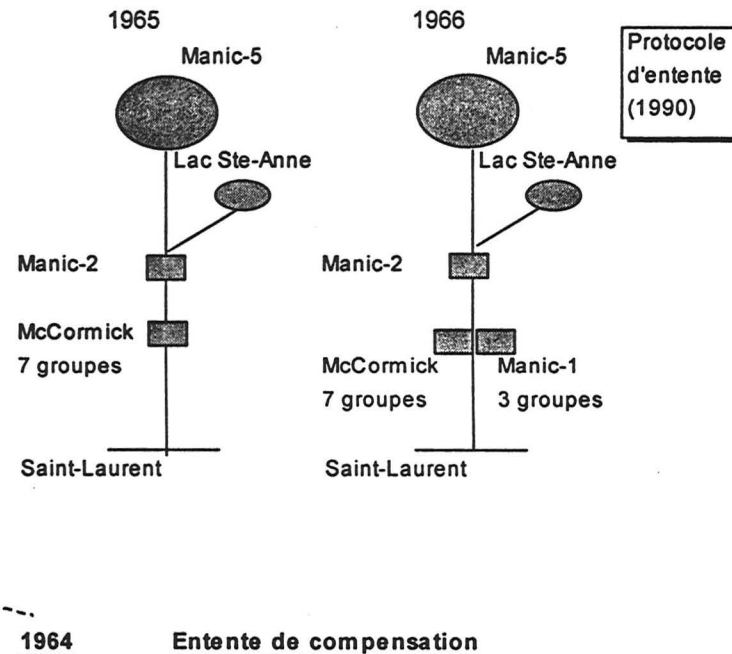
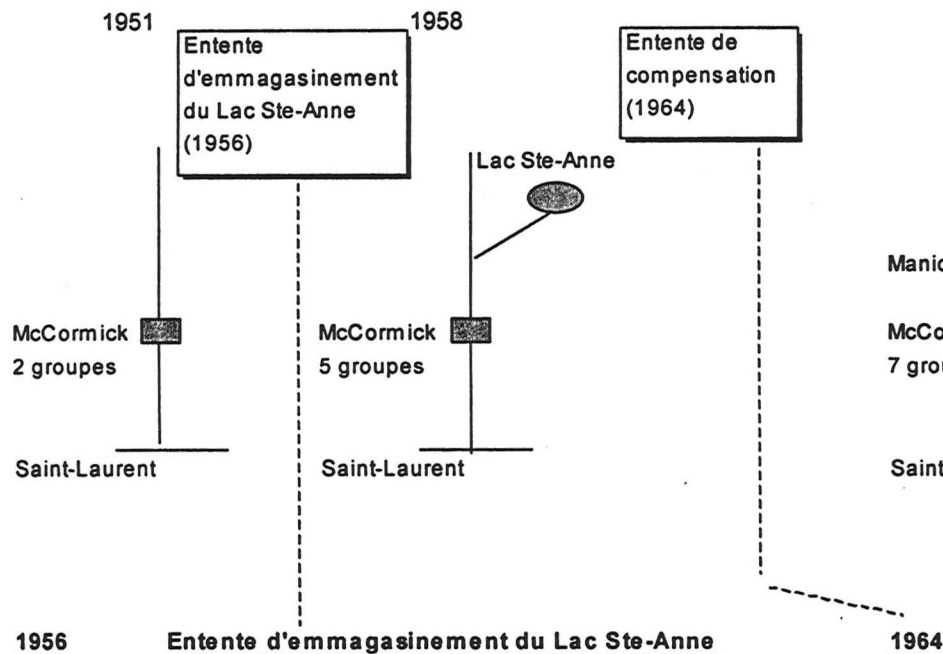
Baie-Comeau, ce 19ième jour du mois d'octobre 1999.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME :

André Blais
André Blais
Directeur général et secrétaire-trésorier



L'entente avec la Compagnie Hydroélectrique Manicouagan relativement à la centrale McCormick



HQ construit le réservoir Sainte-Anne et régularise le débit de la rivière Manicouagan.

LCHM en bénéficie et paie pour les aménagements du lac Sainte-Anne:

- Frais annuels fixes de 1958 à 1998
- Frais annuels variables¹ de 1998 à 2008

- Notes:
1. Frais annuels variables incluent les réfections (digue sud -est)
 2. Frais actuels sont d'environ 33 % des frais totaux annuels en proportion de la hauteur de chute à Manic-2 et McCormick. Avec Tounustouc la part des frais de LCHM diminuera à environ 13 %.

HQ régularisation le débit de la Manicouagan avec le réservoir Manic-5. Garantie de 321 MW moyen (production Mc Cormick + livraison par HQ).

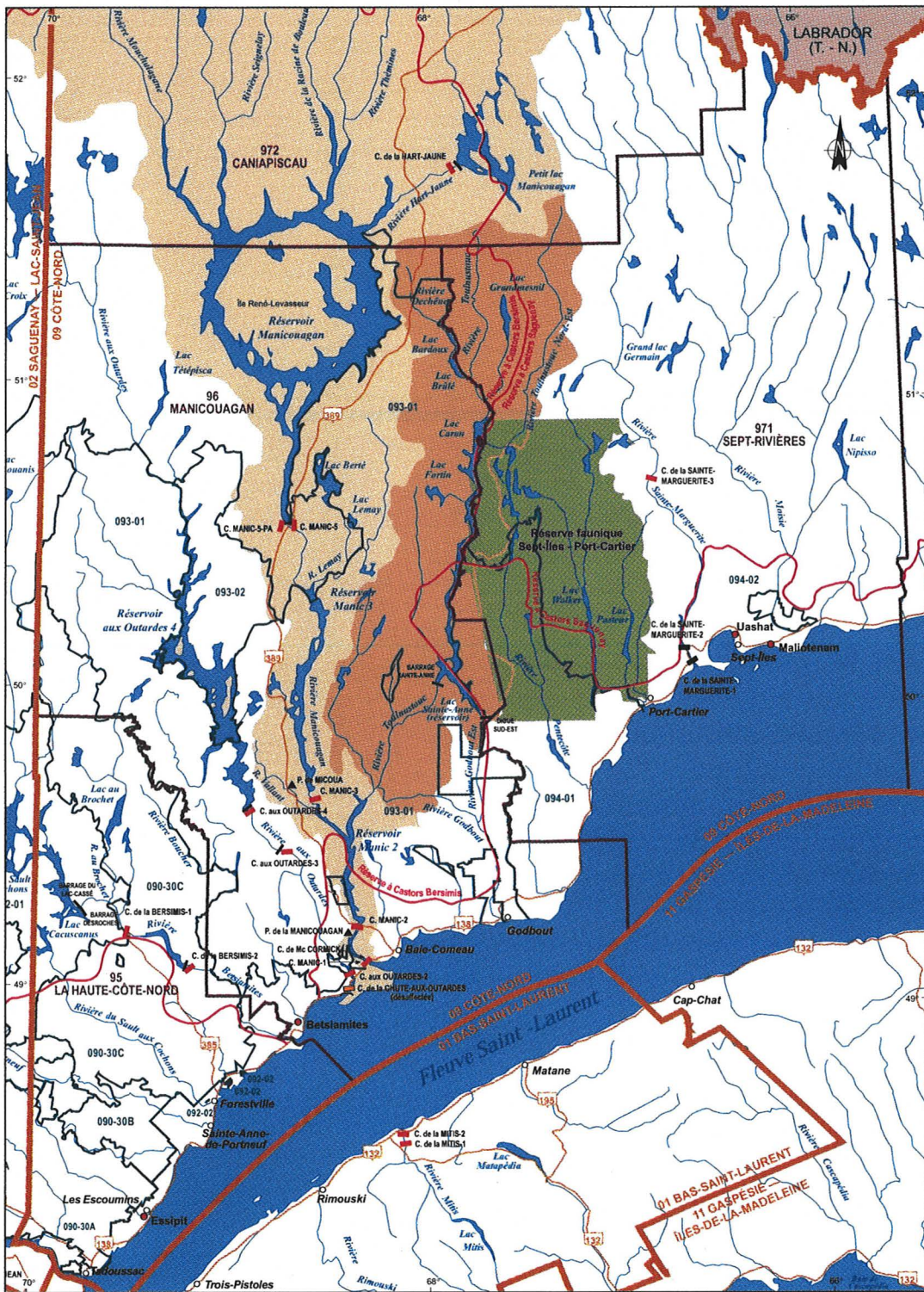
LCHM en bénéficie et paie pour la régularisation:

- Frais annuels fixes jusqu'en 2011
- LCHM cède son droit de construire 3 groupes à Manic-1

Le protocole d'entente

Un protocole d'entente établit la méthode d'augmentation de la compensation en raison de la réfection de 2 groupes à McCormick. La garantie passe à 326 MW.

ANNEXE 3



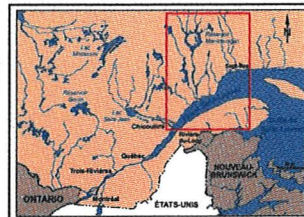
INFRASTRUCTURES

- Route
- Digue ou barrage
- Centrale d'Hydro-Québec
- Centrale privée
- Poste d'Hydro-Québec
- Réserve indienne (Montagnais)

LIMITES

- Bassin versant de la rivière Toulouste
- Bassin versant de la Manicouagan
- Région administrative du Québec
- Municipalité régionale de comté
- Aire commune (exploitation forestière)
- Réserve à castors
- Réserve faunique

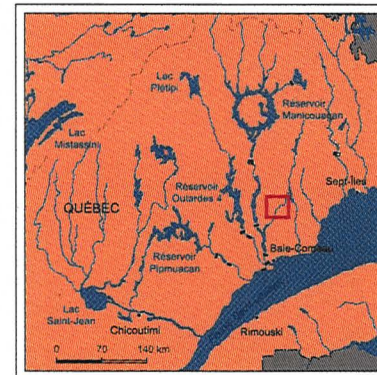
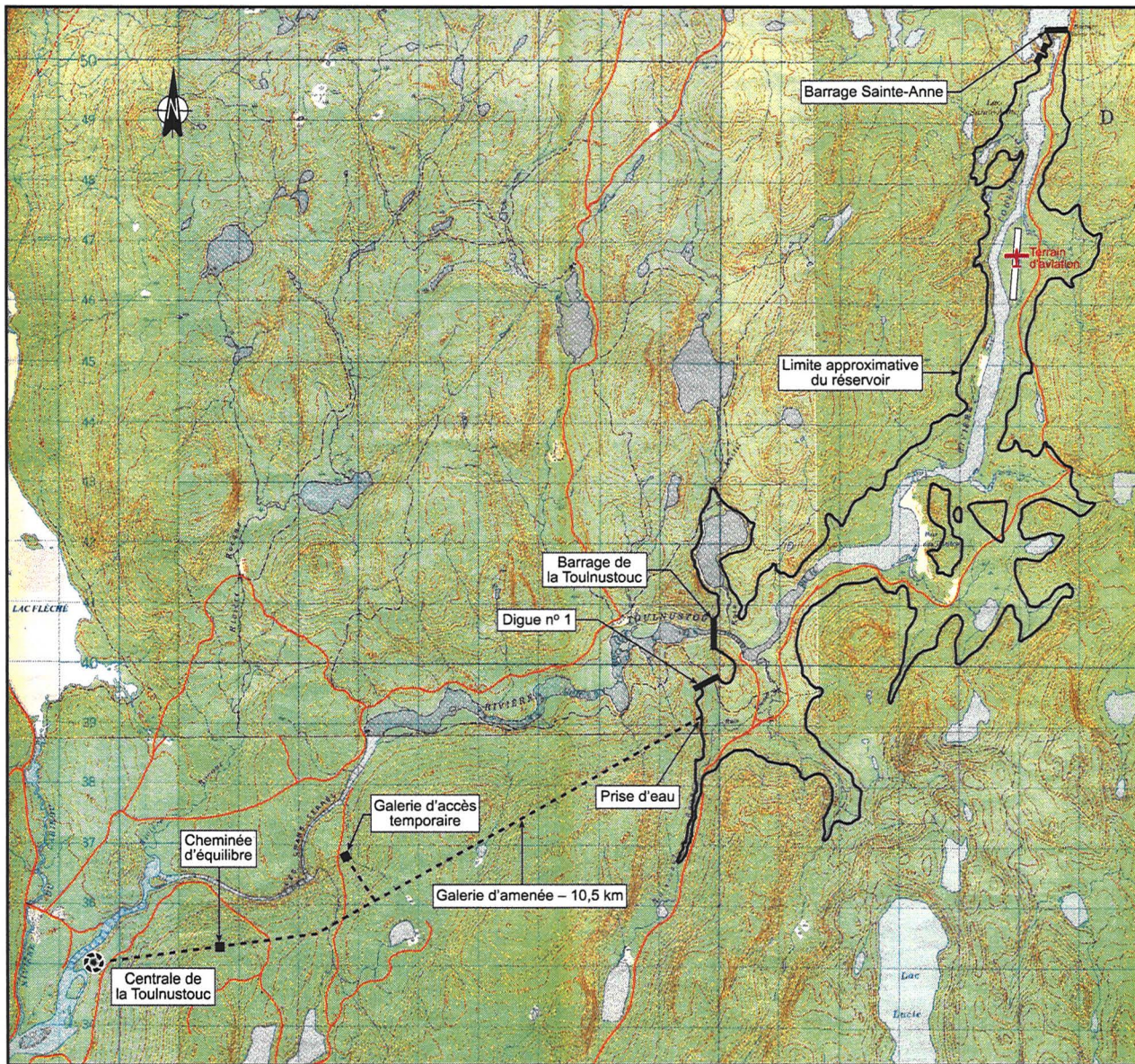
**Centrale de la Toulouste
Entités administratives**



Source : Feuilles numériques BDTA et FILA

Novembre 1997





Centrale de la Toulousteouc
Agencement général

Cartes de base : Ministère Énergie, Mines et Ressources,
feuilles 22 n°1, 22 n°4, 22 F16, 1 : 50 000

Novembre 1997